

## Ajout au Barème des commissions et des frais du compte Pro-Investisseurs CIBC

Merci d'avoir choisi Pro-Investisseurs CIBC.

Depuis le 1 juin 2024, nous avons apporté des modifications aux commissions sur les obligations et les opérations sur le marché secondaire pour les certificats de placement garanti (CPG) et les billets structurés. Les commissions seront de 3,00 \$ par tranche de 1 000 \$ de valeur nominale, les commissions minimales étant de 30 \$. Les commissions maximales restent inchangées. Pour connaître toutes les autres commissions et tous les autres frais, consultez le Barème des commissions dans la brochure Ententes et informations relatives au compte de Pro-Investisseurs CIBC.

Des questions? Appelez-nous au 1-800-567-3343.

### Obligations et opérations sur le marché secondaire pour les CPG et les obligations structurées

Type d'opération	Commission
Achat et vente	3,00 \$ par tranche de 1 000 \$ de valeur nominale (minimum : 30 \$ et maximum : 250 \$)

Les membres du groupe de Pro-Investisseurs CIBC recevront une rémunération fondée sur l'écart. L'écart correspond à la différence entre les cours acheteur et vendeur du titre pour le marché en question. Cet écart variera en fonction de facteurs divers, dont la nature et la liquidité du titre. Un écart est appliqué à diverses obligations. Vous pouvez être tenu d'acheter un montant minimal, qui peut varier selon le titre. En plus de l'écart, vous devrez payer une commission. L'écart et la commission sont intégrés dans le rendement que vous recevez. Les opérations sur le marché secondaire sont des opérations sur des titres déjà émis. Les commissions sont en dollars américains pour les opérations en dollars américains.